

Facturé à

MR AUBERGE BEAUVILLE

AUBERGE RESTAURANT

46320 ESPEDAILLAC

344753000 Tel : 05-65-40-55-62 ou 06.75.21.70.96

MR AUBERGE BEAUVILLE

AUBERGE RESTAURANT

46320 ESPEDAILLAC

Transp.: P332, P342 Tel: 05-65-40-55-62 ou 06.75.21.70.96

Représentant : 344 EMMANUEL BONJEAN

Page : 1/1

DESIGNATION PIECE	CODE CLIENT	DATE	MODE TRANSPORT
FACTURE B069403	344753000	15/08/25	P332 SARLAT/SOUILAC, P342 CAHORS/MONTAUBAN

Code Article	Désignation	Qté	EAN13	Qté en UC livrée	P.U. h.t.	P.U Net	T V A	Montant Hors Taxes
Bon de livraison N° B108415 livré le 07/08/25								
Votre commande du 06/08/25 Réf interne : B126862 Client livré : 344753000 Complément ref :								
00020205	JB SEC SUP S/OS 9 MOIS RESERVE DU CHATEAU 6K	3	3346380005233	16,892	12,530	12,530 / KG	2	211,66
Bon de livraison N° B108847 livré le 13/08/25								
Votre commande du 12/08/25 Réf interne : B127356 Client livré : 344753000 Complément ref :								
00020205	JB SEC SUP S/OS 9 MOIS RESERVE DU CHATEAU 6K	2	3346380005233	11,768	12,530	12,530 / KG	2	147,45

TVA	Taux	Total H.T.	Total taxes
2	5.5	359,11	19,75
Totaux		359,11	19,75

Nombre de colis	5
Poids total	28,660

Echéance règlements	25/08/25
Date de base	15/08/25
Mode de règlement	TD01000

NET A PAYER TOTAL TTC
€ 378,86

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé. Condition de vente : de convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos marchandises à l'échéance fixée entraînera : - l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, que le que soit le mode de paiement prévu (par traite acceptée ou non). - L'exigibilité à titre de dommages porte de plein droit intérêt au taux d'escompte de la BCE majoré de 10% à dater du jour de règlement, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels. Le tribunal de commerce de Lons-le-Saunier sera seul compétent pour connaître de l'exécution des conditions tant générales que particulières. Toutes marchandises vendues restent notre propriété jusqu'à leur paiement intégral (loi 85.98 du 25/01/85 Art. 121). CGV disponibles sur simple demande. L'article L.441-6 du Code de Commerce dans sa version applicable au 1er janvier 2013 prévoit que : « Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. »

TRAITE DI 10J NET

DATE N° CLIENT N° FAC
15/08/25 344753000 B069403

TOTAL TTC : 378,86 EUR

Papillon détachable à joindre à votre règlement